

BREVET D'INVENTION.

Gr. 20. — Cl. 1.

N° 765.605

Jeu de puzzle perfectionné.

M. Rodolphe STEINER résidant en France (Seine).

Demandé le 10 mars 1933, à 16<sup>h</sup> 15<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 26 mars 1934. — Publié le 13 juin 1934.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

5 Dans les jeux de puzzle connus, la re-  
constitution d'une image, d'une photo, d'un  
dessin au moyen d'éléments comportant cha-  
cun une portion de ladite image, est obtenue  
en plaçant et en juxtaposant ces divers élé-  
ments dans un ordre déterminé à l'intérieur  
d'un cadre ou d'un châssis de support.

10 Dans les jeux de ce genre, les divers  
éléments amovibles ci-dessus sont absolu-  
ment indépendants les uns des autres et du  
cadre ou châssis sur ou dans lequel on doit  
opérer leur groupement, et il arrive fréquem-  
ment que certains de ces éléments sont  
égarés et que le jeu est, de ce fait, rendu  
15 inutilisable ou perd de son intérêt.

20 La présente invention a pour objet, à titre  
de produit industriel, un jeu de puzzle qui  
est établi de manière à remédier aux incon-  
vénients signalés ci-dessus et qui est essen-  
tiellement caractérisé par le fait que les  
éléments, comportant chacun une partie de  
l'image à reconstituer, sont reliés les uns aux  
autres et à un cadre de support de façon à  
25 pouvoir être déplacés dans ledit cadre dans  
deux directions perpendiculaires, parallèles  
aux côtés du cadre, tout en restant en prise les  
uns avec les autres et avec les côtés du cadre.

30 Dans sa forme de réalisation préférée, le  
jeu de puzzle, conforme à l'invention, pré-  
sente les caractéristiques suivantes :

1° Les divers éléments mobiles à l'inté-  
rieur du cadre sont établis sous la forme de  
pions, en métal, carton, bois ou toute autre  
matière appropriée, affectant de préférence  
la forme de carrés réguliers, rainurés sur  
35 deux de leurs côtés adjacents et pourvus de  
languettes sur leurs deux autres côtés;

2° Le cadre est également rainuré sur la  
face interne de deux de ses côtés adjacents  
et muni de languettes sur la face interne de  
40 ses deux autres côtés;

3° Les languettes et les rainures ci-dessus  
assurent la liaison des pions les uns avec les  
autres et avec le cadre et le guidage desdits  
pions pendant les déplacements qu'on leur  
45 imprime dans le cadre;

4° Le nombre des pions que comporte le  
jeu est déterminé de manière que ceux-ci,  
après juxtaposition dans le cadre, laissent à  
l'intérieur dudit cadre un vide correspondant  
50 à l'emplacement de l'un des pions, en vue  
de permettre de déplacer ces pions et de les  
amener en position convenable pour la re-  
constitution de l'image, du paysage, de la  
photographie ou autre, divisé en autant  
55 d'éléments que le jeu comporte de pions;

5° Le cadre dans lequel sont montés les  
pions mobiles peut comporter, ménagé dans  
l'un de ses côtés, un logement destiné à  
recevoir un pion complémentaire amovible  
60

Prix du fascicule : 5 francs.

destiné à être placé dans le vide ci-dessus et compléter le tableau ou l'image reconstitué.

Afin de fixer les idées, il va être décrit ci-dessous, en regard du dessin annexé et à titre d'exemple seulement, une forme d'exécution du jeu de puzzle faisant l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une élévation de face.

La fig. 2 est une coupe faite suivant A-A de la fig. 1.

La fig. 3 montre le cadre en élévation de face.

Les fig. 4 et 5 représentent l'un des pions en élévation de face et de profil.

Ainsi qu'il est représenté dans le dessin ci-joint, le jeu de puzzle établi suivant l'invention consiste en un cadre *a* en métal, bois, carton, matière plastique ou autre, de forme carrée, comme représenté, ou de forme rectangulaire et à l'intérieur duquel sont disposés des pions méplats *b* comportant chacun, soit sur l'une de leurs faces seulement, soit sur leurs deux faces, une portion déterminée d'un dessin, d'une gravure, d'une peinture, d'une photographie ou de toute image quelconque.

Ces pions *b* qui, dans la forme d'exécution représentée, affectent la forme carrée et sont de mêmes dimensions, sont juxtaposés dans l'intérieur du cadre en rangées verticales et horizontales et sont disposés en nombre convenable pour laisser libre, dans ledit cadre, un espace *c* correspondant à l'emplacement d'un pion, comme on le voit clairement fig. 1.

Suivant la présente invention, le cadre *a* et les pions *b* logés dans celui-ci sont reliés les uns aux autres dans des conditions telles que les pions puissent être déplacés à l'intérieur du cadre dans deux directions perpendiculaires, parallèles aux côtés dudit cadre tout en restant cependant reliés les uns aux autres et au cadre *a*.

Dans ce but, le cadre *a*, d'une part, porte sur la face interne de deux de ses côtés adjacents deux languettes ou nervures  $a^1$  et  $a^2$  et est creusé, dans la face interne de ses deux autres côtés, de deux gorges longitudinales  $a^3$  et  $a^4$ .

Chaque pion *b* est, de même, creusé sur deux de ses côtés adjacents, de rainures  $b^1$ ,  $b^2$  et porte deux languettes  $b^3$ ,  $b^4$  respective-

ment disposées sur ses deux autres côtés, comme représenté fig. 4 et 5.

En se reportant aux fig. 1 et 2, on voit que les languettes solidaires du cadre *a* et que les languettes solidaires des pions *b* assurent, par leur engagement dans les rainures ménagées dans le cadre et dans les pions, la liaison desdits pions entre eux et 60 avec le cadre et constituent, en même temps, des organes de guidage permettant de déplacer ces pions et de les amener à l'intérieur du cadre aux emplacements désirés pour reconstituer l'image fractionnée en 65 portions rapportées chacune sur chaque pion.

Pour permettre, après utilisation du jeu, de compléter la surface de l'image, du dessin ou autre reproduction reconstitué, le cadre *a* 70 comporte, en un certain point de sa surface, un logement *d* destiné à recevoir un pion complémentaire amovible que le joueur place dans l'évidement *c*.

Pour permettre, d'autre part, la mise en 75 place des divers pions *b* dans le cadre, celui-ci comporte un côté amovible relié aux autres côtés dudit cadre par tous moyens appropriés.

Les dispositions décrites ci-dessus ne sont, 80 bien entendu, données qu'à titre d'exemple, les formes, matières et dimensions du cadre et des pions pouvant être modifiés sans changer l'invention.

Dans le cas où, comme décrit, les pions 85 sont déplaçables à l'intérieur d'un cadre, ces pions pourraient évidemment comporter des éléments d'image, de dessin, de phrases, de photographie, etc., sur l'une ou sur leurs deux faces et constituer ainsi soit un jeu 90 simple, soit un jeu double.

Les côtés du cadre pourraient, de même, comporter des mentions quelconques publicitaires ou autres.

Ce même cadre pourrait aussi, dans le cas 95 de jeu simple, être rapporté et fixé sur un panneau de fond en toute matière appropriée.

Enfin, il pourrait être muni de deux couvercles de mêmes forme et dimensions arti- 100 culés, par l'un de leurs bords, sur l'un des côtés dudit cadre et se rabattant sur les deux faces de ce dernier. Ces couvercles pourraient ou non porter, sur leur face exté-

des inscriptions ou mentions publicitaires ou de nature quelconque et sur leur face interne la reproduction de l'image ou du dessin à reconstituer par les pions mobiles.

- 5 Il est entendu que ces pions pourraient, suivant la destination du jeu de l'invention, porter des éléments d'images quelconques, de gravures, de photographies, de dessins artistiques ou humoristiques, de cartes  
10 géographiques, etc. Le jeu pourrait aussi, les pions portant des notes de musique, des lettres ou des syllabes, être utilisé suivant les cas, à la reconstitution de phrases musicales, de sentences, de proverbes, de men-  
15 tions de dessins publicitaires, de rébus, etc.

D'une manière générale, ces pions peuvent comporter tous signes quelconques, figures de cartes à jouer et autres utilisés dans les divers jeux.

20

#### RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet :

- 1° Un jeu de puzzle essentiellement caractérisé par le fait que les éléments, comportant chacun une partie de l'image à re-  
25 constituer, sont reliés les uns aux autres et à un cadre de support de façon à pouvoir être déplacés dans ledit cadre dans deux directions perpendiculaires, parallèles aux côtés du cadre, tout en restant en prise les  
30 uns avec les autres et avec les côtés du cadre.

2° Une forme d'exécution présentant les caractéristiques suivantes :

a. Les divers éléments mobiles à l'intérieur du cadre sont établis sous la forme de

pions, en métal, carton, bois ou toute autre 35 matière appropriée, affectant de préférence la forme de carrés réguliers, rainurés sur deux de leurs côtés adjacents et pourvus de languettes sur leurs deux autres côtés;

b. Le cadre est également rainuré sur la 40 face interne de deux de ses côtés adjacents et muni de languettes sur la face interne de ses deux autres côtés;

c. Les languettes et les rainures ci-dessus assurent la liaison des pions les uns avec 45 les autres et avec le cadre et le guidage desdits pions pendant les déplacements qu'on leur imprime dans le cadre;

d. Le nombre des pions que comporte le jeu est déterminé de manière que ceux-ci, 50 après juxtaposition dans le cadre, laissent à l'intérieur dudit cadre un vide correspondant à l'emplacement de l'un des pions, en vue de permettre de déplacer ces pions et de les amener en position convenable pour la re- 55 constitution de l'image, du paysage, de la photographie ou autre, divisé en autant d'éléments que le jeu comporte de pions;

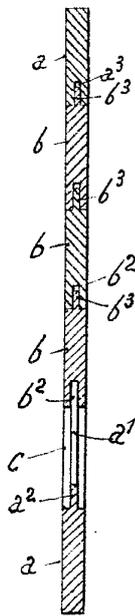
e. Le cadre dans lequel sont montés les pions mobiles peut comporter, ménagé dans 60 l'un de ses côtés, un logement destiné à recevoir un pion complémentaire amovible destiné à être placé dans le vide ci-dessus et compléter le tableau ou l'image reconstitué.

STEINER.

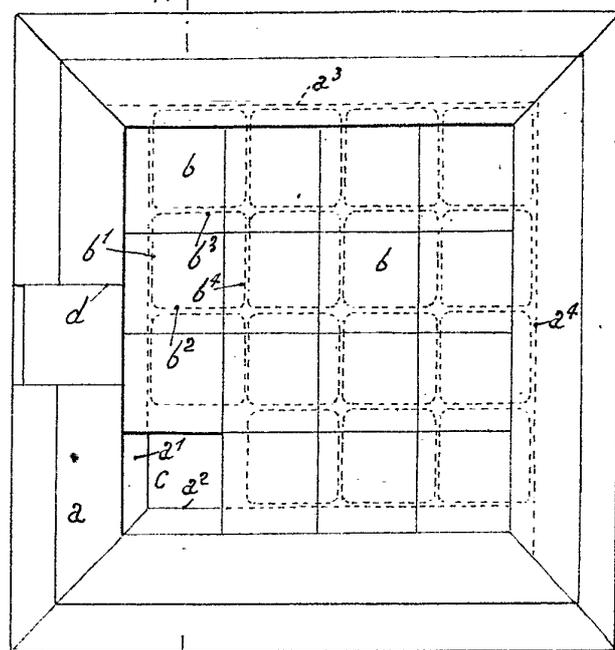
Par procuration :

L. CHASSEVENT et P. BROT.

Fig. 2.



A Fig. 1.



A Fig. 3.

Fig. 4.

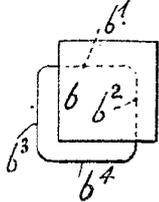


Fig. 5.

